

Maître d'Ouvrage

SASU AUTHENTIK
« LE BOIS-MAHEU » 61500 CHAILLOUÉ

PERMIS D'AMENAGER COMPRENANT DES CONSTRUCTIONS
POUR LE FUTUR PARC D'ATTRACTION "RUSTIK"
« LE BOIS MAHEU » – 61500 CHAILLOUÉ

NOTICE DE SÉCURITÉ GENERALE



CMA - S.A.S. au capital de 2 000 €
3-5, RUE DU BOULEVARD – 61000 ALENÇON – TÉL. : 02 33 26 64 14
RCS ALENCON : 824 219 851 - SIREN : 824 219 851 - SIRET : 824 219 851 00030 - NAF 7111Z – Activités d'architecture
INSCRIPTION À L'ORDRE DES ARCHITECTES Numéro National S 18721
N° TVA Intracommunautaire : FR 70 824219851

1. PRESENTATION DU PROJET

Le programme de travaux, objet de la présente demande de Permis d'aménager, correspond à la création d'un parc d'attraction avec un accueil du public, restauration et habitation. ERP de 5^{ème} catégorie.

2. CLASSEMENT – EFFECTIF

Effectif total : 290

Public : 250

Personnel : 40

ERP Type PA 5^{ème} catégorie.

3. ISOLEMENT

Chaque bâtiment est isolé de plus de 8 mètres les uns des autres.

4. CONSTRUCTION

Maçonnerie traditionnelle en pierre ou blocs de bétons sur les bâtiments existants

Ossature bois sur les bâtiments créés.

5. IMPLANTATION

Accessible aux services de secours depuis la départementale D 303 grâce à 3 entrées.

Voirie carrossée sur l'ensemble du parc accessible aux services de secours.

6. CHAUFFAGE

Aucuns bâtiments chauffés. Le parc ayant une utilisation saisonnière du 1^{er} Avril au 30 Novembre.

7. RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES

Stabilité au feu 1/2 heure exigée des structures; plafonds et encoffrements en plaques de plâtre.

Structure bois apparente.

8. COUVERTURE

Couverture en bardeaux de bois, en tuiles ou en toiles

9. FACADES

Façades en pierre apparente sur les bâtiments existants

Façades en bardage bois ou colombage sur les bâtiments créés

10. UNITÉ DE PASSAGE

UP préciser sur les plans de chaque bâtiment.

11. DISTRIBUTION INTÉRIEURE ET COMPARTIMENTAGE

Distribution de type traditionnel.

Cloisonnement traditionnel à ossature métallique et parement plâtre.

12. LOCAUX A RISQUES

Locaux à risque coupe-feu 1hr.

13. AMENAGEMENTS INTERIEURS

Plafonds :

Plafonds plaques de plâtre M0

Revêtements de sols :

M3

Gros mobilier :

M3

Décors/tentures:

M3

14. DÉSENFUMAGE

Pas de désenfumage

15. INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Etablies suivant les normes françaises, notamment NFC 14.100 et NFC 15.100

16. ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Balissage des issues et des cheminements par blocs autonomes assurant l'évacuation.

17. MOYENS DE SECOURS

- Extincteurs appropriés aux risques;
- Affichages des consignes générales de sécurité incendie;
- Affichage du plan de l'établissement;
- Système d'alarme type 4 audible de tout point de l'ERP;
- Point de rassemblement

18. ARTICLE GN 8

Le principe suivant sera retenu :

Elaboration sous l'autorité de l'exploitant les procédures et consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap.